

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 13 DÉCEMBRE 2011, À 19 H 30.

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 325 DE LA *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, LES SOUSSIGNÉS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CARIGNAN, ÉTANT TOUS PRÉSENTS À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL SISE AU 2555, CHEMIN BELLEVUE À CARIGNAN, LE 13 DÉCEMBRE 2011, À 19 H 30, RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION PRÉVU AFIN DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES AFFAIRES SUPPLÉMENTAIRES SUIVANTES :

1. **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE – PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES PEUPLIERS PHASE 2**
2. **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE – PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU RUISSEAU PHASE 2**
3. **CERTIFICAT DE PAIEMENT – ACCEPTATION PROVISOIRE – AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION LOT 2**

(s) Louise Lavigne

Louise Lavigne
Mairesse

(s) Louise Bisailon Marcil

Louise Bisailon Marcil
Conseillère

(s) Elena Sanchez

Elena Sanchez
Conseillère

(s) Marguerite Roussel

Marguerite Roussel
Conseillère

(s) René Fournier

René Fournier
Conseiller

(s) Patrick Marquès

Patrick Marquès
Conseiller

(s) Hélène Hayeur Car

Hélène Hayeur Car
Conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DE LA MAIRESSE**
2. **VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PÉRIODE DE QUESTION**
5. **APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION – SERVICES PROFESSIONNELS EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE – PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE CONSERVATION ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS (APP-11-027-EN)**
6. **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE – PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE CONSERVATION ET DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS**
7. **~~MANDAT – REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS~~**
8. **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE – PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES PEUPLIERS PHASE 2**
9. **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE – PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU RUISSEAU PHASE 2**
10. **CERTIFICAT DE PAIEMENT – ACCEPTATION PROVISOIRE – AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION LOT 2**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sont présents :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 19 h 31.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

M. Rémi Raymond, greffier, constate les présences et le quorum.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-12-421

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire en y retirant le point 7 tel que décrit ci-dessous :

7. MANDAT – REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS

4. PÉRIODE DE QUESTION

5. APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION – SERVICES PROFESSIONNELS EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE – PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE CONSERVATION ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS (APP-11-027-EN)

11-12-422

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour services professionnels en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour fins de pondération des offres pour services professionnels en analyse environnementale, pour la préparation d'un plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels, les critères d'évaluation suivants :

1. La firme

Présentation et organisation	5 points
Expérience de la firme dans des plans directeurs de conservation et de protection des milieux	15 points
Connaissance du territoire et des réseaux	10 points

2. Compétence de l'équipe

Expérience du chargé de projet	20 points
Expérience des membres de l'équipe	20 points

3. Méthodologie proposée

Méthodologie	25 points
Calendrier de réalisation	5 points

6. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE – PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE CONSERVATION ET DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

11-12-423

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par invitation écrite auprès de dix (10) firmes professionnelles;

CONSIDÉRANT le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note selon la grille d'évaluation et de pondération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en analyse environnementale pour la préparation d'un plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels à la firme Le Groupe S.M. International inc. au montant de 31 215,45 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-13040-412 sous réserve d'un transfert provenant des surplus non affectés.

7. MANDAT – REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS

Ce point fut retiré.

8. MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE – PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES PEUPLIERS PHASE 2

11-12-424

CONSIDÉRANT le mandat octroyé en juillet 2009 à la firme Objectif Paysage afin de préparer des plans d'aménagement phase 1 du parc des Peupliers;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis d'aménagement du parc des Peupliers phase 2 à la firme Objectif Paysage au montant de 9 142,48 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'un transfert provenant des surplus non affectés.

9. MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE – PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU RUISSEAU PHASE 2

11-12-425

CONSIDÉRANT la résolution no 08-02-60 mandatant la firme Objectif Paysage afin de préparer un concept et des plans d'ensemble pour les aménagements du parc du Ruisseau phase 1;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis d'aménagement du parc du Ruisseau phase 2 à la firme Objectif Paysage au montant de 10 595,02 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'un transfert provenant des surplus non affectés.

**10. CERTIFICAT DE PAIEMENT – ACCEPTATION
PROVISOIRE – AGRANDISSEMENT DE LA STATION
D'ÉPURATION LOT 2**

11-12-426

CONSIDÉRANT la résolution no 11-01-08 octroyant le contrat d'agrandissement de la station d'épuration – Lot 2 à l'entreprise A. & J.L. Bourgeois Itée;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 155 003,80 \$ à l'entreprise A. & J.L. Bourgeois Itée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 22-00429-411 et 55-13600-090.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

11-12-427

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 34.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse